



COMMUNE D'ISQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal du lotissement « Le Merle Blanc »

En application de l'arrêté de Monsieur le Maire d'Isques en date du 6 juin 2023, Monsieur le Maire a arrêté l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de classement dans le domaine public communal du lotissement « Le Merle Blanc » prescrit par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 19 jours consécutifs **du jeudi 29 juin 2023 au lundi 17 juillet 2023 inclus**.

À cet effet, Monsieur Jacques BOURNOUVILLE, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête par arrêté en date du 6 juin 2023.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les locaux de la mairie d'Isques 168 Route Nationale 62360 ISQUES aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la ville (isques.fr).

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie d'Isques 168 Route Nationale, aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 29 juin 2023 de 9h à 12h ;
- le samedi 8 juillet de 9h à 12h ;
- le lundi 17 juillet 2023 de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Isques ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Isques à l'attention de Monsieur Jacques BOURNOUVILLE, commissaire-enquêteur, 168 Route Nationale 62360 ISQUES ;
- par courrier électronique via l'adresse électronique : mairie.isques@orange.fr
- sur le site de la mairie (isques.fr) – onglet contact

A l'issue de l'enquête, Monsieur le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Monsieur le commissaire-enquêteur transmettra à la mairie, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville pendant un an.

Le projet de transfert d'office dans le domaine public communal du lotissement « Le Merle Blanc » pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Toutes informations relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes : Mairie d'Isques – 168 Route Nationale 62360 ISQUES – 03 21 91 00 82 – mairie.isques@orange.fr